République Française

Département du Finistère

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 029-242900553-20260305-8DCC050326-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**	Délibération
	Séance du 5 mars 2026	N° 8dcc050326

Le Conseil de communauté se réunit le jeudi 5 mars 2026, à 17h30 à l'hôtel de communauté à Plabennec. Il a été présidé par Monsieur Jean-François TREGUER, Président.

Date de convocation : 20 février 2026
Nombre de membres : 49
Quorum : 25
Nombre de membres présents : 38
Nombre de votants : 44

Présents : Bernard GIBERGUES, Béatrice DUPONT, Yves LE GOFF, Martial CLAVIER, Patrice BOUCHER, Karine HELIES, Christine CHEVALIER, Jean Luc CATTIN, Daniel GODEC, Jean-François TREGUER, Sandrine LAVIGNE, Gwendal LE COQ, Monique LOAEC, Jean-Christophe FERELLOC, Philippe LE POLLES, Marie Annick CREACHCADEC, Fabien GUIZIOU, Anne-Thérèse ROUDAUT, Marcel LE FLOC'H, Jean Michel LALLONDER, Hélène KERANDEL, Paul TANNE, Andrew LINCOLN, Catherine LE ROUX, Alain ROMEY, Lédie LE HIR, Roger TALARMAIN, Christine SALIOU, Olivier MARZIN, Hervé OLDANI, Denise MERCELLE, Olivier LE FUR, Valérie GAUTIER, Jacques LUCAS, Bernard CALVARIN, Nadège HAVET, André BEGOC, Guy TALOC

Excusé(s) : Sylvie RICHOUX donne pouvoir à Marcel LE FLOC'H (jusqu'à son arrivée), Marie Claire LE GUEVEL donne pouvoir à Paul TANNE, Marie BOUSSEAU donne pouvoir à Catherine LE ROUX, Danielle FAVE donne pouvoir à Jean-Luc CATTIN, Yannig ROBIN donne pouvoir à Andrew LINCOLN, Nadine ABJEAN, Caroline PRIGENT, Nadine KASSIS, Annick LE GUEN, Ludovic MORIN, Alain FLOUR,

Programmes d'actions 2026-2028 des Bassins versants de l'Aber Benoît et Aber Wrac'h et actions transversales à l'échelle du SAGE du Bas Léon / Accord de territoire « grand cycle de l'eau »

La Communauté de Communes du Pays des Abers est concernée par les bassins versants de l'Aber Benoit (masses d'eau de l'Aber Benoit, de l'Aber Benouïc, de l'Ascoët et du Garo) et l'Aber Wrac'h eux-mêmes compris dans le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Bas Léon. Ce schéma, approuvé le 18 Février 2014, aborde sa treizième année de mise en œuvre.

Afin de répondre aux enjeux de restauration et de préservation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques fixés dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire-Bretagne et du SAGE du Bas Léon, l'organisation des maîtrises d'ouvrages (EPCI et SEBL) n'a cessé d'évoluer depuis 2016. En 2020, les coopérations se sont renforcées par l'instauration de Contrats Territoriaux Uniques (CTU) à l'échelle du Bas-Léon sur les périodes 2020-2022 et 2023-2025. Ces contrats, établis avec nos partenaires financiers que sont l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, La Région Bretagne et le Conseil départemental, s'inscrivaient dans la volonté partagée depuis 2016 des acteurs du territoire de passer d'une logique de programmes multithématiques à une logique de projets intégrés de gestion de l'eau et des espaces.

A compter de 2026, les orientations à l'échelle du SAGE Bas-Léon sont définies dans la feuille de route de la Commission Locale de l'Eau (CLE) sur la période 2026-2030 (document en annexe) et une Stratégie territoriale du Bas-Léon 2026-2028 (document en annexe) Comme pour les précédentes périodes de réalisations, des volets transversaux, portés par le SEBL au travers d'une cellule d'animation, ainsi que des volets opérationnels seront déployés par les EPCI et le SEBL et financés, en partie, au travers d'un Accord de Territoire Bas-Léon « grand cycle de l'eau » défini sur la période 2026-2028. (document en annexe).

Le programme d'actions relatif à l'Aber Benoît est porté par la CCPA. Le programme d'actions relatif à l'Aber Wrac'h est porté par le Syndicat des Eaux du Bas Léon (SEBL) dans le cadre d'une délégation de l'exercice de la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques » sur cette partie du territoire.

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 029-242900553-20260305-8DCC050326-DE

La Communauté de communes, comme les autres EPCI du Bas-Léon, a également en charge la mise en œuvre d'un volet « assainissement » dont certaines actions seront financées par l'intermédiaire d'un second Accord de Territoire relatif au petit cycle de l'eau *(cf. point 20 du dossier de séance)*.

Ces Accords de Territoire sont des prérequis à l'obtention de subventions de la Région Bretagne mais surtout de l'Agence de l'eau qui, pour la partie « petit cycle de l'eau », peut faire bénéficier l'EPCI d'un taux d'aide prioritaire, dit bonifié, prévu par le 12ème programme d'intervention de l'AELB.
Les différents programmes d'actions se déclinent comme suit.

A- SAGE du Bas Léon : Coordination et animation de la mise en œuvre du SAGE et volets transversaux 2026-2028

a. La coordination et l'animation de la mise en œuvre du SAGE

Il s'agit de moyens humains, représentant 1,5 ETP, dédiés à la coordination et à l'animation de la mise en œuvre du SAGE, au secrétariat et à la communication pour un montant de 359 750 € sur 3 ans. Après déduction des subventions prévisionnelles de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et de la Région Bretagne, **le reste à charge pour les EPCI** et collectivités signataires de l'accord de territoire Bas-Léon est estimé à 71 950 € dont environ **21 120 € pour le Pays des Abers**.

b. Programme d'actions 2026-2028 – Volets transversaux

Le programme d'actions prévisionnel est présenté en annexe.

Ces différentes actions représentent un budget global de 1 078 920 € sur 3 ans. Après déduction des subventions prévisionnelles des partenaires financiers, le **reste à charge pour les EPCI** et collectivités signataires de l'accord de territoire Bas-Léon est estimé à 483 620 € dont **environ 141 900 € pour le Pays des Abers**.

B- Bassin versant de l'Aber Wrac'h – Actions « Milieux aquatiques »

Le programme d'actions du bassin versant de l'Aber Wrac'h, et plus particulièrement les actions « milieux aquatiques » sont portées par le SEBL dans le cadre d'une convention de délégation de l'exercice de la compétence GEMA aux EPCI sur le territoire de l'Aber Wrac'h.

Le programme d'actions 2026-2028 ainsi que le budget prévisionnel sont présentés en annexe.

Les actions « milieux aquatiques » proposées sur le bassin versant de l'Aber Wrac'h représentent un budget global de 26 562,50 € sur 3 ans dont 15 000 € d'entretien de rivière et 9 562,50 € d'ETP. Ces actions n'étant plus subventionnées, l'ensemble des coûts doivent être supportés par les différents EPCI. La part du Pays des Abers représente 54,50% soit **14 400 €**.

C- Bassins versants de l'Aber Benoit

Le programme d'actions des bassins versants (masses d'eau de l'Aber Benoit, de l'Aber Benouïc, de l'Ascoët et du Garo) de l'Aber Benoit est porté par le Pays des Abers.

Le programme d'actions 2026-2028 ainsi que le budget prévisionnel sont présentés en annexe.

L'ensemble des actions « milieux aquatiques » et « agricoles » proposées sur les bassins versants de l'Aber Benoit et les périmètres d'alimentation des captages du territoire représente un budget global d'environ 1 826 000 € sur 3 ans. Après déduction des subventions prévisionnelles des partenaires financiers, **le reste à charge pour le Pays des Abers est estimé à 617 200 €**.

En résumé, le reste à charge prévisionnel du Pays des Abers, sur 3 ans, pour l'ensemble de ces actions 2026-2028 serait de :

	Montant du reste à charge pour la CCPA
A-a) Animation-coordination SAGE Bas-Léon	21 120 €
A-b) Actions transversales échelle SAGE	141 900 €
B) « Milieux aquatiques » – BV Aber Wrac'h	14 400 €
C) BVs Aber Benoît	617 200 €
TOTAL	**794 620 €**

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 029-242900553-20260305-8DCC050326-DE

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide, à l'unanimité, d'approuver :

- ***le programme 2026-2028 du SAGE du Bas Léon (volets transversaux compris) et la participation financière de la CCPA pour ces actions ;***
- ***le programme d'actions « Milieux aquatiques » 2026-2028 sur le bassin versant de l'Aber Wrac'h et la participation financière de la CCPA ;***
- ***le programme d'actions 2026-2028 sur les bassins versants de l'Aber Benoît et son plan de financement.***

Le conseil de communauté décide également, à l'unanimité, :

- ***d'autoriser le président à signer l'accord de territoire 2026-2028 relatif au grand cycle de l'eau à l'échelle du Bas-Léon avec les partenaires locaux (SEBL, CLCL et CCPI), l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et le Région Bretagne ;***
- ***d'autoriser le président à solliciter les partenaires financiers et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces programmes ;***
- ***d'autoriser le président à signer la convention pluriannuelle 2026-2028 de mise en œuvre des volets transversaux à l'échelle du SAGE du Bas-Léon ainsi que ses éventuels avenants ;***
- ***d'autoriser le président à signer la convention de mise en œuvre des actions « milieux aquatiques » sur le bassin versant de l'Aber Wrac'h – Année 2026-2028 ainsi que ses éventuels avenants, avec le SEBL.***

Fait et délibéré à Plabennec
le 11 mars 2026,

Le Président,
Monsieur Jean François TREGUER

